

The background of the entire page is a landscape photograph. In the foreground, there is a large body of water, possibly a reservoir or lake, with some buildings and a bridge visible. The middle ground is dominated by a dense forest of trees. In the background, there are several mountain peaks, some of which are covered in snow. The sky is overcast and grey. A large blue vertical bar is overlaid on the right side of the image, containing the company logo and the title of the report.

MBR

MBR SA
Massongex-Bex-Rhône

RAPPORT DE GESTION 2021

2^{ème} exercice
du 01.01.2021 au 31.12.2021

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES

Actionnariat	2
Conseil d'administration	2
Organe de révision	2
Direction	2

MESSAGE

Mot du Président	3
------------------	---

LE PROJET

Le projet	4 – 5
Chiffres-clés	6

RETROSPECTIVE 2021

Faits marquants	8 – 9
-----------------	-------

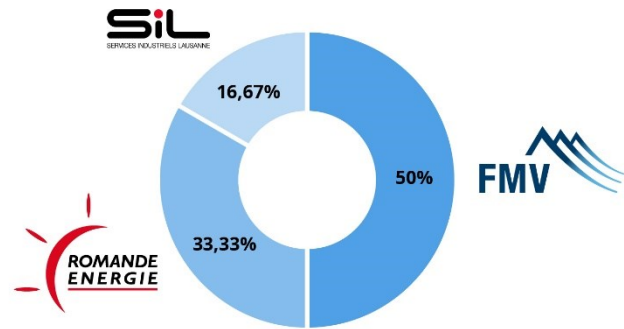
COMPTES

Comptes	11 – 15
Proposition du Conseil d'administration	16
Rapport de l'organe de révision	18

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Actionnariat

L'actionnariat de MBR SA a la composition suivante au 31.12.2021 :



Conseil d'administration

Etat au 31 décembre 2021.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période d'un an et sont rééligibles.

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Echéance* lors de l'AG
Stéphane Maret Président	Directeur général de FMV SA	2020	2022
Philippe Jaquet Vice-Président	Membre de la Direction des SiL	2019	2022
Raoul Albrecht Administrateur	Membre de la Direction de FMV SA	2019	2022
Philippe Durr Administrateur	Responsable des partenariats de Romande Energie SA	2021	2022

* Echéance du mandat

Organe de révision

Fiduciaire FIDAG SA à Martigny.

Le réviseur est nommé pour une année et est rééligible.

Direction

Les mandats de gestion administrative et financière ainsi que de direction générale du projet sont confiés à FMV SA.
 Directeur : Julien Derivaz, FMV SA.

MESSAGE

MOT DU PRÉSIDENT

D'importance nationale, le projet de palier hydroélectrique Massongex-Bex-Rhône vit une période intense de développements. Le rapport de gestion 2021 retrace le projet, les informations générales, les faits marquants ainsi que les comptes de la société MBR SA.

A l'instar de 2020, l'année dernière a constitué une année riche en événements dans le développement du projet de palier hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex – Bex. Ces avancées prometteuses ont été rendues possibles grâce à l'excellente collaboration des partenaires que sont FMV, Romande Energie et SiL. Aujourd'hui, le projet prend concrètement forme. J'en veux pour preuve les quatre étapes majeures qui ont jalonné l'année 2021.

Tout d'abord, au printemps dernier, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne a mis en œuvre une modélisation physique et numérique de l'ouvrage. L'objectif était d'analyser son comportement face à l'écoulement des eaux, aux sédiments, aux corps flottants, aux zones de dépôts et à l'érosion. Les différents essais, minutieusement réalisés par la Plateforme de Constructions Hydrauliques de l'EPFL ont permis d'optimiser et de valider la conception de l'aménagement.

Seconde étape majeure, la signature avec les cantons de Vaud et du Valais d'une convention qui permet de concrétiser les synergies entre le projet de palier hydroélectrique et la 3^{ème} correction du Rhône. Le renforcement des digues sera ainsi réalisé dans le cadre des travaux prévus par MBR SA. Ou comment intégrer le développement d'une production énergétique indigène, propre et renouvelable aux enjeux sécuritaires et environnementaux de Rhône 3.

Le troisième événement d'importance découle de cette intégration du projet de palier à la mesure prioritaire de 3^{ème} correction du Rhône dans le Chablais. Sur le secteur en question, d'une quinzaine de kilomètres, les mandataires ont ainsi pu affiner le projet technique, débiter la 2^e étape du rapport d'impact et préparer le dossier de demande d'autorisation de construire. L'ensemble du dossier sera finalisé en 2022.

Le 4^e fait marquant est l'entrée en vigueur, en octobre 2021, de la concessions de force hydraulique accordée à MBR SA par le canton, avec le rejet par le Tribunal cantonal valaisan du recours des opposants contre le Conseil d'Etat. Cependant, une démarche participative ininterrompue avec les organisations de protection de l'environnement a abouti à un accord de principe à l'automne.

De bon augure pour ce projet d'importance nationale, capable d'alimenter en électricité 20'000 ménages, soit l'équivalent de la production de 15 éoliennes ou d'une surface photovoltaïque de 45 terrains de football. Étant donné sa position privilégiée, à l'extrémité du bassin versant hydroélectrique valaisan, le futur palier MBR bénéficiera des apports des ouvrages d'accumulation qui déstockeront leur eau principalement en hiver. De fait, environ 45% de l'énergie produite, soit plus de 35 GWh, seront injectés sur le réseau en période hivernale. Ce projet est donc une réponse concrète aux attentes de la Stratégie énergétique 2050 et, plus particulièrement, aux défis en termes de sécurité d'approvisionnement, notamment en hiver, relevés récemment par le Conseil fédéral.

Stéphane Maret, Président du Conseil d'administration

LE PROJET

Historique

Le projet de mettre en valeur la chute complète du Rhône entre Chippis et le lac Léman date de plusieurs décennies. Dans les années 1980, la société Hydro-Rhône SA prévoyait notamment l'implantation de dix usines semblables dans le lit du Rhône, qui aurait dû produire annuellement 780 millions de kWh. Les études réalisées dans les années 1980 ont mis en évidence que le palier hydroélectrique n°8 Massongex-Bex présentait les conditions de réalisation les plus favorables. Suite à certaines oppositions formulées à l'encontre du projet, les promoteurs de l'époque avaient décidé d'en repousser la réalisation.

En 2008, FMV SA, Romande Energie et les Services industriels de Lausanne, avec l'appui des cantons concernés, ont décidé de relancer le projet et d'étudier la faisabilité d'un palier de production hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex – Bex en reprenant les études antérieures. Cette phase a notamment permis d'adapter l'aménagement pour qu'il soit en conformité avec la législation sur la protection des eaux devenue plus exigeante.

Le palier

L'aménagement projeté est une centrale-barrage de basse chute du type de celles traditionnellement très présentes sur les cours d'eau comme l'Aar et le Rhin.

La centrale hydroélectrique exploite une hauteur de chute brute moyenne de 7.5 m environ et un débit maximal de 220 m³/s. La production annuelle d'énergie attendue est estimée à 80 GWh, ce qui correspond à la consommation annuelle d'électricité de plus de 20'000 ménages. La puissance totale installée des machines est de 13.5 MW.



Le palier MBR comptera une centrale en rive gauche du fleuve, et quatre passes vannées dans le lit du Rhône qui, conformément aux exigences légales, sont dimensionnées pour laisser transiter un débit de crue de 2'300 m³/s. Placée sur le flanc extérieur de la centrale, une passe à poissons permettra d'assurer la montaison des espèces présentes dans le Rhône. Entre les passes et la centrale, un chenal de dévalaison permettra aux poissons de franchir l'obstacle du palier en direction de l'aval.

LE PROJET

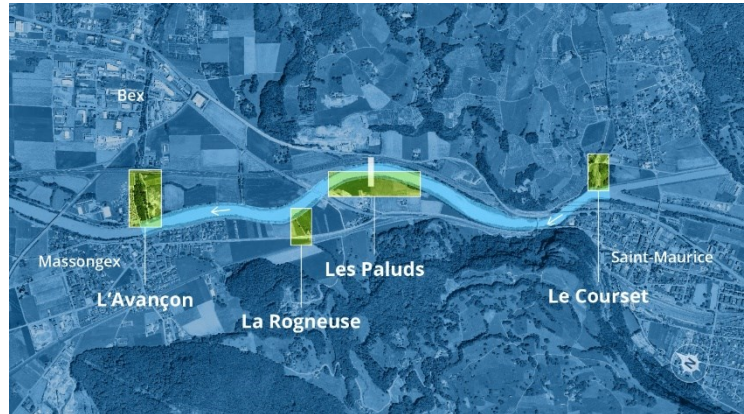
La nature

Afin de présenter un bilan nature positif, des mesures d'accompagnement ont été développées en collaboration avec des bureaux spécialisés.

Les embouchures des trois cours d'eau se trouvant dans le périmètre d'influence du projet (l'Avançon, le Courset et la Rogneuse) seront revitalisées. Les lits de ces cours d'eau seront élargis, permettant notamment le retour d'une dynamique alluviale et la création de milieux humides annexes.

Au droit du palier, une zone nature sera aménagée dans le périmètre affecté au projet MBR, permettant de recréer des habitats relais à haute valeur écologique. Ces milieux

naturels, autrefois présents dans la plaine du Rhône, ont aujourd'hui majoritairement disparu. Le développement de tels milieux favorisera l'accroissement des liaisons biologiques pour les espèces cibles le long du Rhône. Ces mesures d'accompagnement projetées par MBR revêtent une importance majeure alors que le recul drastique de la biodiversité inquiète l'opinion publique.



Mobilité douce

Le palier sera aménagé pour permettre son franchissement par tous les modes de mobilité douce (vélo, marche, rollers, etc.). Cette traversée est indéniablement un gain qui permettra une plus grande flexibilité dans les itinéraires, notamment par la création de boucles. Ce nouveau franchissement ainsi que l'aménagement d'une piste en rive gauche à l'amont du palier, créeront une alternative de voie cyclable pour rejoindre le verrou de Saint-Maurice.

De plus, le projet prévoit également l'équipement en voie cyclable de la route de berge en rive droite du fleuve entre le palier et l'embouchure de l'Avançon. Cet itinéraire empruntera ensuite la rive droite de l'Avançon pour rejoindre en toute sécurité les tracés existants au rond-point situé à l'entrée du village de Bex.

Coordination avec le projet de 3^{ème} correction du Rhône

En novembre 2012, les Conseils d'Etat valaisan et vaudois ont validé le Plan d'aménagement de la 3^{ème} correction du Rhône (PA-R3) révisé. En mars 2016, le Conseil d'Etat valaisan a décidé d'adopter formellement le PA-R3, accompagné du rapport d'impact sur l'environnement (RIE). Le PA-R3 2016 prévoit la réalisation du projet MBR dans la planification de la correction du cours d'eau sur le secteur du Chablais.

Le projet MBR a été étudié dans la configuration d'un lit du Rhône réaménagé selon les données du PA-R3 2016. Grâce à l'étroite coordination mise en place, les objectifs sécuritaires du projet R3 sont repris et mis en œuvre par MBR sur le périmètre de la concession.

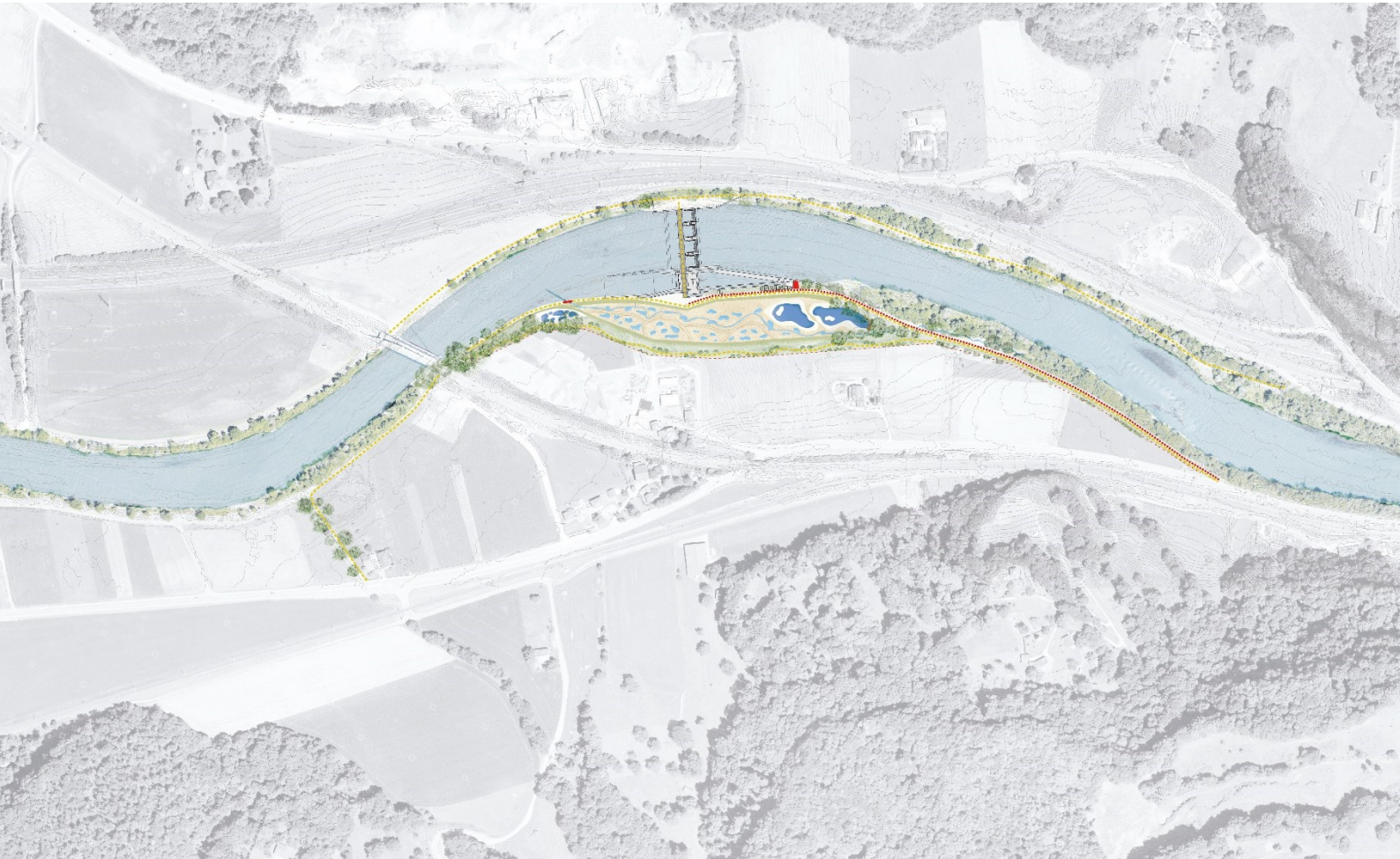
Les mesures d'accompagnement développées pour le projet MBR complètent les mesures définitives planifiées dans le cadre du PA-R3 et visent notamment l'atteinte d'objectifs environnementaux coordonnés.

LE PROJET

CHIFFRES-CLÉS

Type de centrale	Centrale au fil de l'eau de basse chute
Débit de dimensionnement	220 m ³ /s
Hauteur de chute	6.00 m – 9.00 m
Chute brute moyenne	7.50 m
Puissance électrique maximale	13.5 MW
Production d'énergie attendue	~ 80 GWh/an
Installations de production	2 groupes fonctionnant de 20 à 110 m ³ /s chacun
Niveau de retenue amont	402.00 m snm. (fixe)
Niveau du plan d'eau aval	393.00 m snm. – 396.00 m snm.
Régime de purges	Ouverture totale du barrage dès que le débit du Rhône est supérieur à 400 m ³ /s (9 jours/an en moyenne)
Organes de décharge en cas de crue	4 passes vannées de 15 m de large chacune
Durée des travaux	Environ 3 ans
Investissement global	140 millions de CHF

Etat au 31.12.2021.



RÉTROSPECTIVE 2021

FAITS MARQUANTS

L'EPFL valide le fonctionnement hydraulique du barrage avec son modèle physique

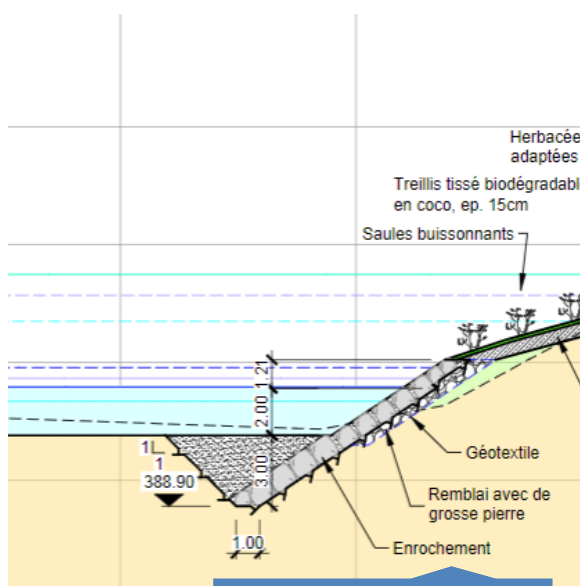


Q1-2021

Grâce au modèle hydraulique construit en automne 2020, la plateforme de construction hydraulique de l'EPFL a procédé à différents essais qui ont permis de démontrer le bon fonctionnement hydraulique du palier ainsi que sa capacité à laisser transiter les matériaux charriés au fond du Rhône.

Cette étape essentielle confirme que les options techniques retenues permettront une production d'énergie respectueuse de l'environnement.

MBR intègre les travaux d'aménagement du Rhône dans son dossier de mise à l'enquête



Q2-2021

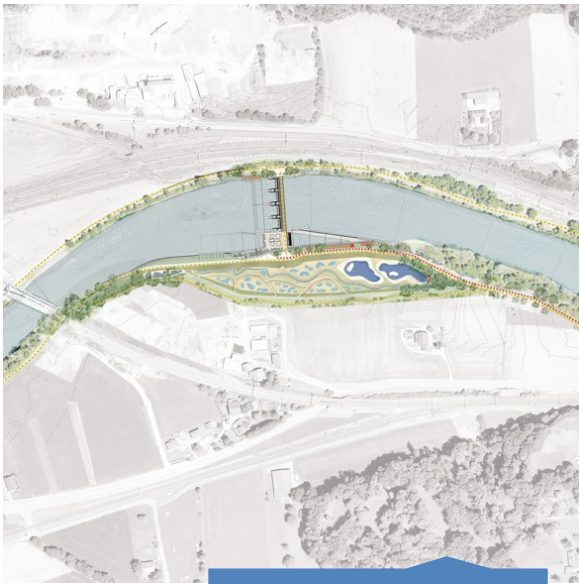
En mai 2021, MBR SA a signé avec les cantons de Vaud et du Valais une convention qui permet d'intégrer les travaux de sécurisation du fleuve dans le secteur Massongex – Bex.

Cette nouvelle responsabilité confiée à MBR SA récompense l'excellente coordination mise en œuvre avec le projet de 3^{ème} correction du Rhône depuis 2014. La reprise des protections de berges sur le secteur en question garantira une amélioration de la sécurité pour les communes sites du projet.

RÉTROSPECTIVE 2021

FAITS MARQUANTS

Préparation du dossier
d'autorisation de construire



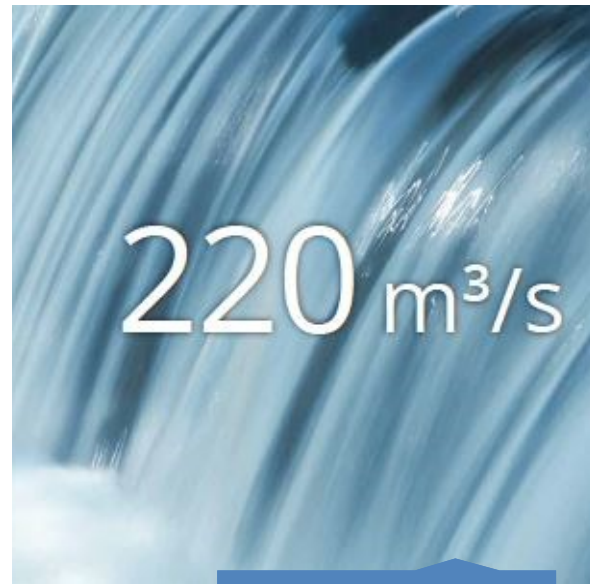
Q3-2021

En intégrant le dossier de la mesure prioritaire du Chablais et le projet de l'ouvrage du palier, les différents mandataires ont œuvré à définir le projet technique pour le dépôt de la demande d'autorisation de construire.

Sur la base des emprises définies dans les différents secteurs, les bureaux spécialisés en environnement ont débuté l'élaboration du rapport d'impact 2^{ème} étape.

L'ensemble du dossier devrait être finalisé en été 2022.

Entrée en force
de la concession valaisanne



Q4-2021

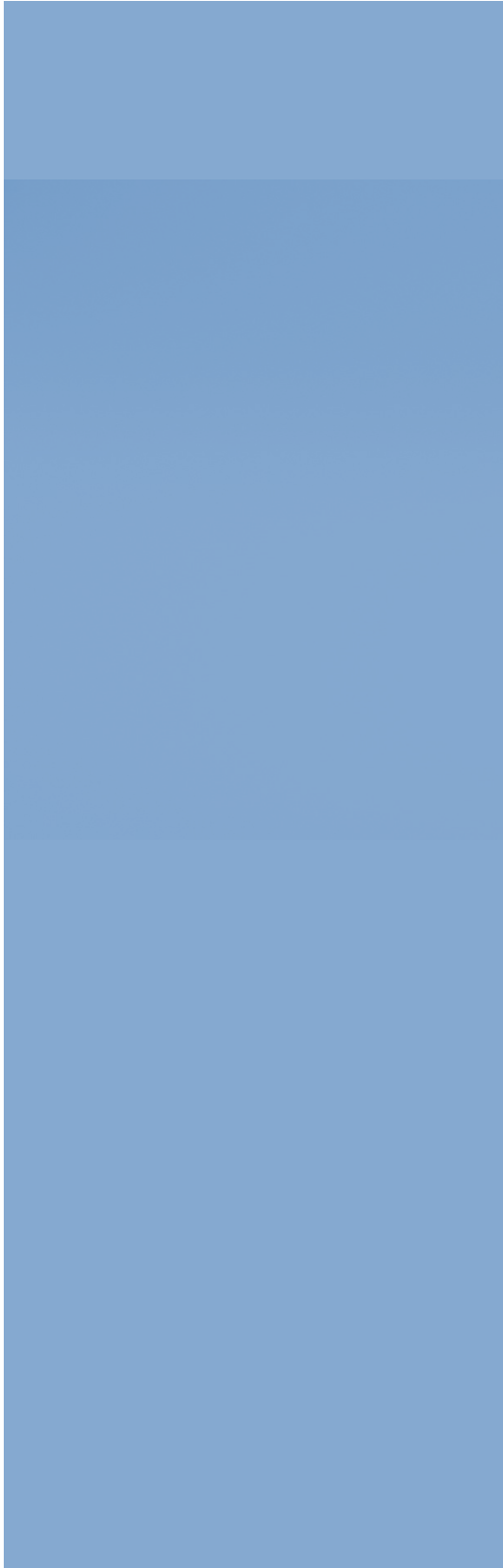
Sur le terrain juridique, le Tribunal cantonal valaisan a rendu son arrêt en octobre 2021, rejetant en bloc le recours formé par les opposants.

La concession valaisanne est ainsi en force.

Parallèlement, la démarche participative avec les organisations de protection de la nature s'est poursuivie pour aboutir à un accord de principe en automne 2021.

Cet accord sera formalisé avec la signature d'une convention au printemps 2022.

COMPTES 2021



COMPTES 2021

COMPTES DE RÉSULTAT

EN CHF	2021 CHF	2019/2020 CHF
Autres produits d'exploitation	-	-
Produits d'exploitation	-	-
Entretien et réparation	-21'693	-1'501
Frais d'administration	-44'514	-76'901
Frais divers	-111	-262
Impôts sur le capital et impôts fonciers	-8'000	-7'000
Charges d'exploitation	-74'318	-85'664
Résultat d'exploitation	-74'318	-85'664
Amortissements	-10'786	-6'289
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	-85'104	-91'953
Produits financiers	76	1'061
Intérêts intercalaires activés (+)	16'666	2'181
Charges financières	-16'720	-3'272
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2'800	-
Résultat avant impôts	-82'282	-91'983
Impôts sur le bénéfice	-	-
Résultat de l'exercice	-82'282	-91'983

COMPTES 2021

BILAN

ACTIF	31.12.2021		31.12.2020	
EN CHF				
Actif circulant				
Trésorerie		114'557		686'982
Créances sur ventes et prestations				
envers les tiers		1		-
Autres créances à court terme		-		18'869
Actifs de régularisation				
envers les actionnaires	-		-	
envers les tiers	34'924	34'924	30'310	30'310
Total de l'actif circulant		149'482		736'161
Actif immobilisé				
Immobilisations corporelles				
Immeubles et installations		164'562		156'237
Travaux en cours		5'205'955		3'731'382
- Amortissements		-17'075	5'353'442	-6'289
				3'881'330
Total de l'actif immobilisé		5'353'442		3'881'330
ACTIF		5'502'924		4'617'491

COMPTES 2021

BILAN

PASSIF	31.12.2021		31.12.2020	
EN CHF				
Capitaux étrangers				
Capitaux étrangers à court terme				
Dettes sur achats et prestations				
envers les actionnaires	37'432		18'929	
envers les tiers	39'553	76'985	99'339	118'268
Passifs de régularisation				
envers les actionnaires	2'778		347	
envers les tiers	12'626	15'404	6'059	6'406
Total des capitaux étrangers à court terme		92'389		124'674
Capitaux étrangers à long terme				
Dettes à long terme portant intérêt				
envers les actionnaires	4'584'800		3'584'800	
envers les tiers	-	4'584'800	-	3'584'800
Total des capitaux étrangers à long terme		4'584'800		3'584'800
Capitaux propres				
Capital-actions	1'000'000		1'000'000	
Réserve légale issue du bénéfice	-		-	
Résultat reporté	-91'983		-	
Résultat de l'exercice	-82'282	825'735	-91'983	908'017
Total des capitaux propres		825'735		908'017
PASSIF		5'502'924		4'617'491

COMPTES 2021

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2021	2019/2020
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	-82'282	-91'983
Amortissements	10'786	6'289
Cash-Flow	-71'496	-85'694
Variation des créances	18'868	-18'869
Variation des actifs de régularisation	-4'614	-30'310
Variation des dettes	-41'283	118'268
Variation des passifs de régularisation	8'998	6'406
Variation du fonds de roulement	-18'031	75'495
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-89'527	-10'199
Investissements	-8'325	-156'237
Variation des travaux en cours	-1'474'573	-1'146'582
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1'482'898	-1'302'819
Prêts consentis par les actionnaires	1'000'000	1'000'000
Libération du capital-actions	-	1'000'000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1'000'000	2'000'000
Total des flux de trésorerie	-572'425	686'982
Variation de la trésorerie		
Au 01.01	686'982	-
Au 31.12	114'557	686'982
Variation de la trésorerie	-572'425	686'982

COMPTES 2021

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Principes comptables

Les comptes annuels de MBR SA ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31 décembre 2021 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Installations de mesure, automatisation, contrôle commande 15 - 20 ans

Dettes à long terme portant intérêt

EN CHF	<u>Valeur au 31.12.2021</u>	<u>Valeur au 31.12.2020</u>
FMV SA, Sion	1'292'400.00	1'292'400.00
Romande Energie Holding SA, Morges	861'513.85	861'513.85
Ville de Lausanne, par ses Services industriels	430'886.15	430'886.15
	<u>2'584'800.00</u>	<u>2'584'800.00</u>

Les prêts ci-dessus concernent les frais d'étude amenés en tant qu'apport en nature lors de la création de la société MBR SA.

Ils ne sont pas rémunérés.

FMV SA, Sion	2020-2035	1.00%	1'000'000.00	500'000.00
Romande Energie Holding SA, Morges	2020-2035	1.00%	666'600.00	333'300.00
Ville de Lausanne, par ses Services industriels	2020-2035	1.00%	333'400.00	166'700.00
			<u>2'000'000.00</u>	<u>1'000'000.00</u>
			<u>4'584'800.00</u>	<u>3'584'800.00</u>
Total des dettes à long terme			<u>4'584'800.00</u>	<u>3'584'800.00</u>

Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

La société n'a pas d'employés, les gestions administrative et technique étant confiées à FMV SA.

COMPTES 2021

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration soumet à l'Assemblée générale 2022 les propositions suivantes :

1. approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 tels que présentés par le Conseil d'administration ;
2. donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration

Stéphane Maret
Président

Philippe Jaquet
Vice-Président





GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de MBR SA, à Massongex

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre société pour le premier exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA

Anne-Laure Rey
Experte-réviseur agréée
Réviseur responsable

Raphaël Pianta
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 9 mars 2022

IMPRESSUM

Rapport de gestion MBR SA 2021
Mars 2022

Responsable de la publication
Caroline Roduit, FMV SA

Textes, graphisme et mise en page
FMV SA

Crédits photos
Alain Herzog, JBComm, Mijong Sàrl, MBR SA

Impression
FMV SA

▼ Photo de couverture : Mijong Sàrl



